



PARCOURS : LES DEPARTS EN VACANCES

Les vacances c'est le farniente, mais c'est aussi un droit : moment important pour profiter de ses proches, faire des rencontres ou de nouvelles activités ...

DEMARCHES

Partir en famille	
VACAF	<p>Aide des Caf pour la location de vacances (27 centre familiaux ou camping agréés Vacaf en France).</p> <p>Le dispositif est proposé automatiquement par les Caf à leurs allocataires éligibles (conditions : avoir des enfants à charge et ne pas dépasser les plafonds de ressources).</p> <p>Toutes les Caf ne sont pas forcément partenaires de Vacaf mais proposent aux mêmes conditions des aides pour les familles pendant les vacances de type « bons loisirs », « bon Caf » ou « bons vacances »...</p>
Cartes	La carte SNCF Familles nombreuses permet d'obtenir des réductions sur ses voyages en train. Elle concerne les familles de 3 enfants ou plus (les enfants doivent avoir moins de 18 ans).
Employeur	Les comités d'entreprise ou les employeurs peuvent proposer des locations de vacances, des aides au départ, des chèques vacances... à leurs salariés.
Partir jeune	
Colos	<p>Colonies, camps... les séjours possibles pour les enfants et les jeunes sont variés (activités, destinations, tarifs ...).</p> <p>Pour ceux qui souhaitent partir, les Caf peuvent aider à la prise en charge du séjour. Certaines mairies comme les employeurs ou CE peuvent également organiser des séjours ou proposer des aides financières.</p>
ANCV	Le dispositif départ 18:25 de l'Agence nationale des chèques vacances s'adresse aux jeunes jamais ou peu partis en vacances et proposent une offre de séjours variés en France ou à l'étranger et des aides financières.
Emploi	<p>Le travail est autorisé à partir de 16 ans, parfois même dès 14 ans lorsque le jeune effectue des travaux légers, notamment pendant les vacances scolaires.</p> <p>Les jeunes à partir de 17 ans peuvent passer le Bafa et devenir animateur dans des colonies, des centres de loisirs...</p>
Voyager accompagner	La Sncf, les opérateurs de transports, ont des programmes qui proposent d'accompagner les enfants qui doivent se rendre seul sur leur lieu de vacances. Attention le service est payant.
Partir à tout âge	
ANCV	<p>Le programme Senior en vacances proposent aux retraités des séjours en groupe, et pour les revenus les plus modestes une aide financière.</p> <p>http://www.ancv.com/seniors-en-vacances</p>

Partir tranquille	
Personnes à mobilité réduite	La Sncf, les opérateurs de transports, ont des programmes qui proposent d'accompagner les personnes qui ont des difficultés à se déplacer (handicap, femmes enceintes, personnes âgées...) de leur lieu de départ à leur lieu d'arrivée. Attention le service est payant.
Sécurité	L'opération Tranquilité vacances vous permet de vous inscrire auprès des services de police ou de gendarmerie pour signaler vos vacances. La police ou la gendarmerie assurera la surveillance par des passages fréquents à votre domicile durant votre absence.
	Pour ceux qui font de la route en vacances, les conseils de la Sécurité routière : http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/dossiers-thematiques/les-grands-departs-en-vacances
	Pendant les vacances, la caravane de la Croix rouge fait le tour de France pour former les vacanciers aux gestes qui sauvent. D'ailleurs cette année la Gouvernement a fait de la thématique « adoptons les comportements qui sauvent » la Grande cause nationale.

FOCUS

L'offre de loisirs et vacances pour les enfants et les jeunes

<i>Accueil collectif de mineurs</i>	
CLSH	Le centre de loisirs sans hébergement, ou centre aéré accueille les jeunes en journée, pendant les vacances ou sur le temps périscolaire
CLH	Le centre de loisirs avec hébergement accueille les jeunes le temps d'un séjour (colonie, centres de vacances)
Accueil de jeunes	Pour les jeunes de 14 ans ou plus
<i>ANCV</i>	
Le programme départ 18:25	http://www.depart1825.com/
<i>Ville Vie Vacances</i>	
Le programme VVV propose un ensemble d'activités de loisirs pendant les vacances scolaires aux adolescents et préadolescents qui ne partent pas en vacances. Il est développé dans les quartiers de la politique de la ville.	

PRESTATIONS

CAF	
Vacaf	
bons caf, bons loisirs, bons vacances...	
ANCV	
Chèque vacances	Le chèque-vacances permet de régler des prestations liées aux loisirs et aux vacances (location, sorties ...). On peut l'obtenir par le biais de son employeur ou d'un organisme social.
Collectivités locales	
Aides au départ	
Organisation de séjour	
Accueils collectifs de mineurs	

Employeur, comité d'entreprise

Aides au départ

Organisation de séjour

Accueils collectifs de mineurs

SERVICES

- Mairie : (*inscription en centre de loisirs, aides financières...*)

- Caf : (*aides...*)

- Employeur / CE : (*inscription en centre de loisirs, proposition de séjours, aides financières...*)

FOIRE AUX QUESTIONS

« A partir de quel âge mon enfant peut-il partir en colonie de vacances ? »

« Les colonies de vacances accueillent les enfants à partir de 4 ans. L'essentiel est de trouver la colo adaptée à son âge et à ses envies ! »

« Comment obtenir des chèques vacances ? »

« Si vous êtes salarié, c'est votre employeur qui peut vous les fournir : le coût du chèque est alors partagé entre vous et votre employeur (attention les employeurs n'ont pas d'obligation légale à fournir cet avantage à leurs salariés). Ceux qui ne sont pas salariés peuvent s'adresser à leur organisme social (par exemple mutuelle, caisse de retraite ...) »

« Je suis intéressé par le job de l'animation, j'ai 17 ans et on me dit que je peux passer le Bafa. Mais la formation est payante et je ne travaille pas encore... »

- « Des aides existent, plusieurs possibilités en fait : notamment les Caf qui proposent une aide financière (versée au moment de la session d'approfondissement), également des bourses sous conditions de ressources du ministère de la Jeunesse. On peut aussi se renseigner auprès de la mairie et des gestionnaires d'accueils de mineurs : certains proposent des avances sur salaire aux jeunes en formation qui travailleront dans leurs centres par la suite. »

LETTRES TYPES

Lettres type d'autorisation parentale pour l'emploi d'un mineur pendant la période des vacances ou une sortie du territoire le temps des vacances

<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Entreprise</i> <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p><i>Je soussigné(e) (nom du parent), agissant en qualité de (mère / père / tuteur) et titulaire de l'autorité parentale autorise mon enfant (nom), né le (date de naissance) à occuper le poste de (préciser) pour le compte de la société (préciser) du (dates du contrat).</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p>	<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>A qui de droit</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p><i>Je soussigné(e) (nom du parent), agissant en qualité de (mère / père / tuteur) et titulaire de l'autorité parentale autorise mon enfant (nom), né le (date de naissance) à (préciser : se rendre ... destination / accompagner de ... séjourner ...) du (préciser date voyage).</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p> <p>Selon la situation, mentionner dans l'autorisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- le n° de passeport de l'enfant- si l'enfant voyage accompagné : le nom et le numéro de passeport de l'accompagnant- si l'enfant va rester à l'étranger : le nom et l'adresse de l'hôte
--	---

TELECHARGEMENTS :

A télécharger : notre guide
http://www.familles-de-france.org/sites/default/files/aide_depvacances.pdf

Informations et démarches : <http://www.anev.com/>
<http://www.voyages-sncf.com/>

MODE D'EMPLOI DETACHABLE

A nos associations qui accompagnent les familles lors des différents événements qui les touchent : ces parcours sont constitués sous la forme de dossiers de 4 pages pour une utilisation pratique et adaptable afin de vous aider dans vos activités d'information et de renseignement.

Sommaire :

1. Présentation du parcours :
le rappel des principales étapes et les démarches à ne pas rater.
2. Liste des droits :
une mention des principaux droits et prestations, ainsi qu'un focus pour mieux connaître certaines aides spécifiques.
3. Mise à disposition d'outils :
des lettres-types, une foire aux questions, des sites utiles et des outils complémentaires en téléchargement.
4. Référencement des services :
les organismes et les services à référencer près de chez vous.

Mode d'emploi :

Pour mieux adapter la réponse aux familles :

- Les cas présentés ne sont pas exhaustifs, et tous les droits ne s'appliquent peut-être pas à chaque situation.

A situation donnée, faites le tri entre les droits qui peuvent être ouverts : vous pourrez joindre à ce dossier les fiches pratiques disponibles en téléchargement <http://www.familles-de-france.org/politique-familiale>, ou sur le site des organismes.

- les services sont renseignés de manière à les rendre plus accessibles aux familles. Un espace est destiné à ce que vous complétiez les adresses, coordonnées et permanences ... près de chez vous. Cette partie peut être complétée d'autres organismes le cas échéant.

- des sites utiles et des outils complémentaires sont renseignés en fin de dossier pour vous aider dans vos recherches